

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 6 AOUT

L'émigration française

Le développement pris depuis quelques années par l'émigration des populations françaises commence à exciter des préoccupations aussi vives que justifiées. Pendant longtemps ces populations étaient rebelles à l'émigration et la moyenne des émigrants français s'élevait à peine à 2,500 annuellement. Depuis les deux dernières années, cette moyenne s'est élevée à 30,000.

Ce chiffre ne représentant qu'un pour mille environ de la population française, n'aurait rien d'excessif, n'étaient les conditions dans lesquelles s'opère l'émigration française.

Nous ne faisons pas allusion ici, — bien que ce côté de la question ne soit pas à dédaigner — à la déception qu'éprouvent trop souvent les émigrants trompés par de menteuses promesses. Il y a évidemment de ce côté, pour le gouvernement, un devoir de surveillance dont il paraît aisément s'affranchir. Mais il y a autre chose qui nous paraît bien plus sérieux.

C'est que ce courant d'émigration se dirige presque exclusivement vers le Nouveau-Monde et plus spécialement vers les régions qui ne sont point soumises à notre autorité.

Alors que nous avons nombre de colonies, dont la plupart ont une importance de premier ordre, alors qu'il est avéré que ces colonies manquent surtout de colons, comment se fait-il que les émigrants français ne leur donnent pas la préférence lorsqu'ils se décident à quitter le sol national ?

Cette question, à vrai dire, n'en est pas une lorsqu'on connaît le régime des colonies françaises. Il est certain qu'on n'aurait point à constater de faits si étranges en apparence si le gouvernement s'occupait sérieusement d'attirer des colons dans nos colonies et si, dans celles-ci, tout ne semblait pas combiné pour décourager les Français qui viennent s'y établir. Non seulement on n'est pas arrivé encore à comprendre que les règles administratives ne sauraient dans des pays nouveaux être aussi étroites qu'en France, mais on transporte aux colonies toutes les pratiques les plus fâcheuses du gouvernement local ; on peuple nos colonies de fonctionnaires, on n'y fait point d'avantages sérieux aux colons français.

Enfin, le paysan, en France, succombe sous le poids des impôts républicains, et lorsqu'il devient colon il retrouve, avec son nouveau territoire, les mêmes abus, agrémentés de quelques scandales, et il est exposé à mourir de faim.

Voilà pourquoi l'émigration qui, sous la Monarchie, tournait au profit de la grandeur nationale, est devenue funeste sous la République aux intérêts et à la force de la France.

AU SÉNAT

Séance d'hier mardi. — La question de l'impôt de répartition ou de l'impôt de quotité à établir sur la propriété bâtie vient d'être résolue par le Sénat. La majorité de cette Chambre,

s'inclinant toujours devant les prétentions des radicaux et ayant une tendance de plus en plus accentuée à ne respecter aucune des garanties que le contrôle des assemblées élues nous a encore conservées, a adopté l'impôt de quotité.

La majorité a été peu nombreuse, 137 voix contre 120, mais elle a suffi pour que le vote fût acquis.

M. Rouvier, ministre des finances, il ne faut pas l'oublier, dans son projet de réforme de l'impôt direct, avait proposé l'impôt de répartition sur la propriété non bâtie. Battu par les radicaux de la Chambre des députés sur ce point, il vient de défendre au Sénat l'impôt de quotité.

Son discours est la répétition de toutes les banalités que nous avons entendues jusqu'à ce jour pour défendre un impôt qui livre les contribuables à l'arbitraire de l'administration républicaine.

Que M. Rouvier ait changé d'opinion depuis que les radicaux ont imposé à la Chambre leur volonté, cela n'a rien qui puisse nous surprendre. Ce que nous tenons à constater, c'est que le gouvernement républicain ne se contente pas de faire des emprunts et d'augmenter les impôts, il a, de plus, la prétention de livrer les contribuables à l'arbitraire de l'administration.

La propriété bâtie dans les campagnes va se trouver taxée d'après les opinions politiques des propriétaires. Une maison de campagne, qu'on appellera, dans le langage administratif, un château et qui ne trouverait pas un locataire consentant à la louer 4,200 francs, sera taxée comme un immeuble d'un revenu de 12,000 francs et même de 24,000 francs si le propriétaire est classé parmi les conservateurs.

Les républicains se méfient d'abord des Chambres pour la fixation de l'impôt, ensuite des Conseils généraux et municipaux pour sa répartition. Ils entendent être les maîtres de la fortune des contribuables, comme ils le sont devenus de l'instruction des enfants des pauvres, et nous ne sommes pas au bout de ce régime.

INFORMATIONS

Le nombre des victimes du double accident qui s'est produit avant-hier à Saint-Etienne est de 17, dont 2 morts. Après l'enquête judiciaire ouverte sur les causes des explosions, il a été décidé que, jusqu'à nouvel ordre, on ne laisserait pas descendre plus de 15 mineurs simultanément dans le puits de Villebœuf.

CHERCHEZ LE SPÉCULATEUR

L'Espérance du Peuple cite ce nouvel exemple qui nous prouve combien il est difficile de savoir la vérité. Depuis plusieurs mois, les journaux français et étrangers sont pleins de dépêches signalant l'agitation populaire qui s'est produite à Terre-Neuve. Chaque matin on nous dénonce l'irritation des Terre-Neuviens contre les Français ; on parle de conflits survenus entre les insulaires et nos pêcheurs ; on

cite même les actes de force accomplis par nos croiseurs ; plutôt que d'accepter un *modus vivendi* quelconque, l'île est prête à se séparer de l'Angleterre, à arborer le pavillon des États-Unis.

Eh bien, il paraît que ce n'est pas vrai du tout, les journaux anglais, inondés comme nous de dépêches alarmistes, ont voulu en avoir le cœur net ; un groupe de grands journaux, en tête desquels est le *Manchester Guardian*, se sont cotisés pour envoyer un homme sûr avec mission de s'informer exactement de l'état des choses et voici ce que leur écrit le correspondant chargé de l'enquête :

« Aux mois de mai et de juin, une série de dépêches à sensation a paru à ce sujet dans les journaux britanniques. J'ai trouvé que les habitants de Saint-Jean ignoraient absolument les incidents relatés dans ces dépêches et, comme en continuant mes investigations, j'ai constaté que nulle part on n'avait connaissance des faits en question, je suis obligé de conclure que les télégrammes dont il s'agit ont été simplement fabriqués à Londres. »

Un marchand de morues a imaginé ce truc pour décourager les armateurs français et vendre plus cher son poisson salé.

A l'ancien proverbe : *cherchez la femme*, il faut substituer celui-ci : *cherchez le spéculateur*.

Le bruit court dans le monde officiel et parlementaire qu'il serait question d'un projet de mariage entre M^{lle} de Freycinet, fille du président du conseil, et M. Rouvier, ministre des finances.

CARNOT ET ROUGET DE L'ISLE

On réédite la lettre que voici :

« Paris, 46 thermidor an V.

« ... Je vous avouerai que dans ce moment tous les partis me paraissent être la dupe d'un seul homme.

« Je vous avouerai que toutes ces convulsions, dont les suites peuvent être si désastreuses, me paraissent résulter des machinations infernales de ce même homme que je regarde comme le plus lâche, le plus astucieux, le plus féroce des scélérats qui ont égorgé la France.

» Et cet homme, c'est Carnot.

» ROUGET DE L'ISLE. »

ÉTRANGER

RUSSIE. — *Attentat contre Guillaume II.* — Samedi, on a découvert, sur la ligne du chemin de fer qui va de Reval à Narva, près de la station de Rasik, une mine chargée de dynamite. On découvrait en même temps que les boulons des rails et les traverses qui les supportent étaient arrachés sur une longueur de plus de cinq cents mètres.

Le train numéro 4, allant de Reval à Saint-Petersbourg, ayant déraillé, naturellement tout a été découvert.

Le chef des gendarmes de Reval (police secrète) s'est rendu immédiatement sur les lieux et a commencé son enquête, tandis que de

nombreux agents en civil étaient expédiés de Saint-Petersbourg.

D'après le rapport secret qui a été fait au Czar et que je peux vous communiquer grâce à une indiscrétion d'un ami, le baron de X... il s'agit bel et bien d'un attentat, non pas dirigé contre le Czar, mais contre l'Empereur d'Allemagne.

Cette tentative vient d'être découverte, mais la surexcitation est plus vive que jamais chez les Esthes. Aussi le Czar vient-il d'ordonner que les mesures les plus minutieuses soient prises pour que le débarquement de Guillaume à Reval se passe sans incident. Durant son passage à Reval, il sera entouré par la troupe et jamais en contact avec le peuple.

ITALIE. — Désordres dans le Trentin.

La gravité des désordres se confirme. Des troupes ont été envoyées lundi soir de Trente. Cinq des notables du pays ont été arrêtés. On confisque les journaux italiens.

Echec à M. Crispi

On attendait avec impatience le résultat de l'élection législative de dimanche à Rome.

Etaient en présence un simple rédacteur de la *Tribuna*, fort inconnu, mais Triestien expulsé de son pays, nommé Barzilai, et à côté de lui Ricciotti Garibaldi, dont l'insuccès était certain.

Effrayé d'une élection qu'il considérait, avec raison, comme une provocation à l'égard de l'Autriche, M. Crispi inventa la candidature du comte Antonelli, l'explorateur africain, neveu du cardinal de ce nom et que des liens d'affection lient, dit-on, à une personne qui touche de près le cabinet italien. Le choix était heureux. Le nom du comte flattait, désarmant les passions des partis ; il pouvait concilier les votes de quelques adversaires.

Mais M. Crispi est pour l'heure un joueur malheureux. Son candidat est demeuré en ballottage et il est fort probable que M. Barzilai sera élu.

Voici du reste les chiffres officiels :

Comte Antonelli	1,735 voix.
Barzilai	1,581
Ricciotti Garibaldi	614
Voix div., lisez Oberdank	88

Cela fait 4,018 votants sur 23,643 électeurs ! O caricature du régime parlementaire ! et il s'agissait d'un choix qui intéressait tant la politique extérieure et par suite la politique intérieure de l'Italie !

BULLETIN FINANCIER

Paris, 5 août 1890.

Avec l'achèvement de la liquidation de juillet commencent les départs pour les vacances. On entre donc dans une période de ralentissement ; le 3 0/0 est à 93.40, le 4 1/2 0/0 à 106.40.

Le marché des valeurs est en général le même que précédemment. On retrouve l'action du Crédit Foncier ferme à 1,250. Les obligations foncières et communales fort recherchées ne subissent aucun temps d'arrêt. La Banque de Paris conserve de bonnes allures à 803. La Banque d'Escompte est également solide vers 340. Le Crédit Lyonnais est en faveur à 770. La Société Générale n'abandonne pas sa fermeté et finit à 490. La Société des Dépôts et

Comptes courants à 600. La Banque Nationale du Brésil est assez calme et gravite autour des cours de 603.

La Société Française des Immeubles de Saint-Petersbourg qui met en vente, à la Banque d'Escompte de Paris, 2,000 actions de 500 francs au porteur, et entièrement libérées, est au capital de six millions divisés en 12,000 actions de 500 fr. chacune. Les administrateurs actuels sont : MM. Gigot, ancien préfet de police, président, Pascal, de la maison Pascal, de Marseille, Vernhette, ancien préfet de Sirgay, administrateur de la Vieille-Montagne, de Richmond, administrateur délégué du Crédit Industriel et Commercial. L'affaire est purement industrielle. La Société a acquis des terrains au centre même de Saint-Petersbourg, elle y a fait construire des Halles, des marchés et des maisons de rapport évalués 43 millions 173,783.70. Ces immeubles sont hypothéqués pour 6,584,000 fr. Mais les revenus annuels s'élèvent à 528,943.33. L'amortissement marche donc rapidement et les revenus seront promptement très rémunérateurs.

Les Etablissements Eiffel s'échangent aux environs de 535. Le Gold Trust est à 60 fr. Les Pierreries de Ceylan à 50.

Les obligations des Chemins Economiques font 412.50.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

RÉPÉTITION DU CARROUSEL

La grande répétition du Carrousel de l'Ecole de cavalerie aura lieu vendredi prochain, 8 août, à midi et demi.

M. le général Loizillon, inspecteur de l'Ecole de cavalerie, assistera à cette répétition.

MM. les Officiers seront en grande tenue.

L'USINE DES EAUX

Dans la séance d'hier soir, le Conseil municipal de Saumur a voté l'acquisition de l'usine des Eaux de la Ville, appartenant à MM. Fortin Herrmann et C^{ie}.

Prix 400,000 fr. et emprunt de pareille somme sur particuliers.

SQUARE DU THÉÂTRE

MUSIQUE DU 135^e RÉG. D'INFANTERIE

Chef : M. ROUVEIROLIS

Concert du mercredi 6 août 1890,
de 5 à 6 heures du soir.

Programme

1. Ouverture du Cheval de Bronze (AUBER).
2. Attila, grand air pour basse (VERDI).
3. Menuet (MARTIN DE WITKOWSKY).
4. Les Pêcheurs de perles, fantaisie (BIZET).
5. Aimons-nous, valse (LECOQC).

Les facteurs des Postes et Télégraphes ont organisé dans le département un pétitionnement ayant pour but de leur faire obtenir, sur

le transport en chemin de fer, la réduction de prix dont jouissent, depuis plusieurs années déjà, les employés de la plupart des administrations de l'Etat.

Cette demande, parfaitement fondée et digne de la sollicitude des pouvoirs publics, a été adressée par eux au général Lacretelle, député de Baugé, qui s'est empressé de la transmettre, en l'apostillant chandement, au ministre des travaux publics.

Nous avons reçu hier soir la lettre suivante :

« Saumur, le 5 août 1890.

» Monsieur le Rédacteur,

» Partisan de l'exacte vérité, je viens vous prier de bien vouloir rectifier l'article contenu dans votre numéro du 5 août relatif à l'incendie du Port-Cigogne. D'après votre article ce serait MM. Roulleau, cafetier, et Gontard, tailleur, qui seraient venus réclamer le secours de la pompe du théâtre pour circonscrire le feu qui s'était déclaré chez M. Sourdeau. Un des premiers je me suis trouvé sur les lieux après avoir engagé le sergent Peigné à prendre les dispositions nécessaires pour garantir les bâtiments incendiés, le soussigné, employé de l'administration municipale, s'est rendu au bureau de police prévenir les agents de se rendre sur les lieux de l'incendie, puis il se rendit chez M. Prudhommeau, sergent-fourrier de la compagnie de pompiers, et en son absence pria les ouvriers de ce dernier de bien vouloir se rendre à la pompe du théâtre afin de la mener sur le lieu du sinistre.

» Puis il se rendit chez MM. Courant, sergent, et Maurat, officier de la compagnie, afin de les informer du sinistre.

» Je regrette d'être obligé de rectifier votre communication, mais il ne m'était pas possible de laisser passer une inexactitude aussi flagrante qui pourra être corroborée par un grand nombre de témoins.

» Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» UN EMPLOYÉ DE L'ADMINISTRATION
MUNICIPALE. »

Nous regrettons de n'avoir pas su que cet employé qui, par modestie, ne veut pas que nous publions son nom, avait devancé MM. Roulleau et Gontard. Mais ceci n'enlève rien au mérite de ces deux honorables citoyens qui ont fait preuve de bonne volonté et de dévouement. La rectification de notre correspondant ne lui donne pas plus de relief; on trouvera que, dans la circonstance, comme employé de l'administration municipale, sa course en ville rentre dans le service public et qu'il n'a fait que son devoir.

CONTRIBUTION FONCIÈRE

Le Journal officiel publie un tableau représentant, par département, les résultats généraux

des modifications proposées au régime de la contribution foncière (propriétés non bâties et propriétés bâties, application du taux de 4 0/0 au lieu de 3.97 0/0).

Voici les détails qui concernent le département de Maine-et-Loire :

Propriétés non bâties

Revenu net imposable d'après les dernières constatations : 48,319,484 fr. Taux de l'impôt : avant le dégrèvement 4.41 0/0 ; après le dégrèvement 4.06.

Contribution foncière en principal pour 1891 : sans dégrèvement 2,430,109 fr. ; après le dégrèvement : 1,961,774 fr. Différence en moins, 468,335 fr.

Propriétés bâties

Revenu net imposable constaté par l'évaluation : 20,845,295 fr.

Contribution foncière principale pour 1891 : d'après l'ancien système, 748,644 francs ; à raison de 4 0/0 du revenu net : 833,842 fr. Différence en plus, 415,468 fr.

Résumé des différences : en moins, 53,470 francs.

Voici maintenant un autre tableau présentant la comparaison entre le régime actuel et le projet du gouvernement et entre le régime actuel et le projet de M. Léon Say.

Maine-et-Loire : régime actuel : 3,076,654 francs. Proposition du gouvernement : 2 millions 996,820 fr. ; proposition Léon Say : 2 millions 945,421. Différence entre le projet du gouvernement et le régime actuel : 79,834 fr. en moins. Différence entre le projet Léon Say et le régime actuel : 431,533 fr. en moins.

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

La fille Bellanger (Victorine), âgée de 28 ans, domestique à Baugé, est accusée d'infanticide.

Dans la nuit du 4 juin, elle est accouchée d'un enfant qu'elle a aussitôt étouffé. Elle est condamnée pour homicide par imprudence à un an de prison.

La veuve Loyson, âgée de 23 ans, cultivatrice à Villevêque, est accusée d'infanticide. Elle est accouchée d'un enfant qu'elle a jeté dans le Loir.

Le jury rapporte un verdict de culpabilité d'homicide par imprudence, avec circonstances atténuantes. La veuve Loyson est condamnée à 6 mois de prison.

LE CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES ET COLLÈGES DE FRANCE

Parmi les lauréats du concours général des lycées et collèges, nous relevons :

Classe de rhétorique ; composition française, 2^e prix, M. Bahon, du lycée de Laval ; version latine, 4^e accessit, M. Kavanah, du lycée de Laval ; 6^e accessit, M. Eglin, du lycée d'Angers.

Enseignement secondaire ; histoire naturelle, 3^e accessit, M. Leroy, du lycée de Laval ; 8^e accessit, M. Bondouy, du lycée de Laval.

Classe de philosophie, composition d'histoire naturelle ; 8^e accessit, M. Poirot, du lycée de Poitiers.

VIVY. — La semaine dernière, le sieur Cornilleau, cultivateur, envoya un jeune enfant, âgé de 10 à 11 ans, qu'il employait comme domestique, arracher des pommes de terre dans un champ, en lui recommandant bien de ne pas aller dans l'étang.

L'enfant alla travailler. Vers le soir, M. Cornilleau ne le voyant point revenir, alla audit champ : l'enfant n'y était plus ; il trouva les effets du petit sur le bord de l'étang. On fit des recherches et on trouva le cadavre à 4^m 75 sous l'eau.

CHOLET. — Une Exposition partielle de fruits, légumes et fleurs aura lieu à Cholet le dimanche 5 et lundi 6 octobre prochain, dans la salle du foyer du Théâtre.

Les demandes d'admission seront reçues jusqu'au jeudi matin 2 octobre ; elles devront être adressées au secrétaire général, au vice-président ou au président de la Société d'horticulture de Cholet.

LE MEURTRE DU CHAMP-DE-MANŒUVRES à Angers

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

« Après l'assassinat de l'impasse des Petits-Pères, voici un autre crime commis dimanche également, avenue du Champ-de-Manœuvres, non loin de la route de Paris.

» Dans la deuxième impasse de l'avenue habitait, à droite, une famille bretonne du nom de Hiès ou Yès, composée du père, de la mère et de deux enfants dont un jeune garçon.

» Dimanche matin, les époux avaient l'air en bonne intelligence et faisaient ensemble les acquisitions de la journée pour le ménage.

» Quelques moments après, vers onze heures, la femme rentra ivre.

» Furieux de voir sa femme dans cet état, le mari saisit une trique et se mit à frapper à tour de bras la malheureuse. On dit même qu'il la piétina. Sous l'influence de la boisson, la victime ne put ni fuir ni opposer la moindre résistance ; elle reçut les coups portés avec une violence inouïe, au point qu'elle resta étendue à peu près sans mouvement.

» Après ce triste exploit, l'homme laissa la malheureuse gisant sur le carreau. Des voisines charitables se dévouèrent alors, elles relevèrent la blessée qui râlait et la transportèrent sur son lit.

» Malgré les soins qui lui furent donnés, la femme Yès expira le soir même sans avoir

43 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

On parcourut encore une assez longue distance, sans qu'aucune parole eût été échangée.

Feignant d'oublier la répugnance de son voisin à causer, Jobson reprit de son ton indifférent :

— Je suis marchand de bestiaux, et je vais en Suisse acheter des vaches laitières... Allez-vous aussi en Suisse, Monsieur ?

— Je ne vais pas en Suisse, répondit Blaisot.

Puis, il s'arrangea dans un coin du wagon, comme s'il voulait dormir.

— Hum ! pensa Jobson, il n'est pas bavard... J'aurai mon tour.

Il prit également ses dispositions pour dormir, mais il s'installa près de la portière de sortie, afin que l'autre ne pût quitter le wagon sans qu'il en eût connaissance.

Le jour vint et le train approchait de Belgarde ; c'est la dernière station française, et,

en cet endroit, tous les voyageurs pour la Suisse étaient, à cette époque, obligés d'exhiber leurs passeports ou tout au moins de prouver leur identité. De nombreux douaniers, des employés et des gendarmes exerçaient à cette station une police indispensable sur la frontière.

Nos deux voyageurs étaient maintenant tout à fait éveillés. L'Anglais, voyant le train manœuvrer pour entrer en gare, dit à son compagnon :

— Que c'est ennuyeux ! il va falloir descendre et se faire reconnaître... Avez-vous un passeport ?

— Certainement, répliqua Blaisot.

— Vous êtes bien heureux ! Moi, je n'avais pas prévu... Je vais éprouver peut-être quelques difficultés... Au diable !

Le train s'étant arrêté, les voyageurs furent invités à entrer dans une vaste salle. On les y enferma jusqu'à ce que tous eussent passé successivement devant un inspecteur de police, chargé de demander les « papiers » à ceux qui sortaient de France.

Blaisot, sa petite valise à la main, et l'Anglais restaient confondus dans la foule. Jobson, certain que son compagnon ne pouvait s'é-

chapper avant d'avoir rempli les formalités ordinaires, dit précipitamment :

— Pour éviter tout retard, il faut que j'essaye de m'entendre avec le chef de la police... Au revoir, Monsieur !

— Adieu, répondit Blaisot d'un ton maussade.

Jobson s'esquiva et Blaisot prit « la queue » pour défilé devant l'inspecteur qui avait mission d'examiner les passeports.

La « queue » était longue, ce fut seulement au bout d'une demi-heure qu'il atteignit le bureau de police. Quand il leva timidement les yeux, il aperçut, derrière l'inspecteur et ses aides, un commissaire, revêtu de son écharpe. Le commissaire causait à voix basse... avec le soi-disant marchand de bestiaux, Jobson.

Une tueur sinistre se fit dans l'esprit de Blaisot ; il frissonna et sembla vouloir revenir en arrière. Mais la foule le poussait et un sergent de ville, de deux mètres de haut, se trouvait justement à son côté. D'ailleurs, un signe de Jobson l'avait déjà désigné à l'attention du commissaire, de l'inspecteur et de tous les subalternes.

— Avez-vous un passeport ! lui demanda-t-on.

— Oui, Monsieur... le voici.

Et Blaisot, dont la main tremblait, présenta un passeport, qui paraissait fort en règle et qui était au nom de « Charles Carpentier, employé de commerce, demeurant à Paris. »

L'officier de police jeta un coup d'œil sur le papier et ne sembla rien y trouver à redire ; mais le commissaire le prit à son tour et l'examina avec Jobson. Ils discutèrent tout bas. Enfin le commissaire, tenant le passeport à la main, s'approcha de la balustrade qui séparait le bureau du public et dit à Blaisot :

— Êtes-vous Charles Carpentier ?

— Oui, Monsieur.

— C'est bien... Sergents de ville, saisissez cet homme... Son passeport est l'œuvre d'un faussaire.

Le soi-disant teneur de livres sentit une large main se poser sur son bras. Au même instant, une porte s'ouvrit dans la balustrade, et, entraîné par le gigantesque agent, il se trouva dans l'enceinte des officiers de justice.

Cet événement avait causé une certaine agitation parmi les voyageurs, mais elle ne fut pas de longue durée. Le défilé devant le bureau continua, tandis que Blaisot était conduit

reprise connaissance. Elle avait la tête et le corps meurtris de coups.

» Le coupable, qui n'avait point pris la fuite, a été facilement arrêté.

» Dimanche, dans l'après-midi, des commissionnaires sont venus chercher le cadavre et l'ont transporté à l'hôpital sur une charrette à bras.

» Yès était terrassier de son état.

» C'est le jeune garçon qui a remis à la justice la trique dont le père s'était servi pour assommer sa mère.

» On prétend que Yès était également en état d'ivresse quand il a battu sa femme.

Le patriote dit de son côté :

« Nous attendrons les résultats des constatations médico-légales pour qualifier l'acte commis par le mari qui ne sera vraisemblablement poursuivi que pour coups et blessures ayant entraîné la mort, sans que l'auteur des violences n'eût l'intention de la donner.

» L'autopsie peut même démontrer que les coups n'ont pas été la cause déterminante du décès; dans ce cas, Yès ne serait passible que de la police correctionnelle. »

EN VÉLOCIPÈDE

Cinq membres du Velo-Club de Poitiers, MM. Benchert, Morillon, Bonneau, Elève et E. Lemoine, ont quitté Poitiers, dimanche matin à minuit 45, se dirigeant sur Tours où ils sont arrivés à 7 heures trois quarts.

Après avoir visité la ville de Tours et fait un bon déjeuner, les cinq compagnons sont repartis de Tours à midi cinq.

Ils sont arrivés à Poitiers à 7 heures 45 du soir, ayant ainsi effectué dans leur journée 204 kilomètres.

Nous croyons qu'on trouverait difficilement dans un club vélocipédique un pareil nombre de marcheurs capables d'accomplir, dans le même temps, un aussi long trajet. C'est tout à l'honneur du Velo-Club de Poitiers et nous le félicitons vivement.

Le général de division Brugère, secrétaire de M. Carnot, a écrit au maire de Poitiers que le Président de la République ne s'arrêterait pas dans cette ville lors de son prochain voyage à La Rochelle.

NANTES. — La police arrêtait, il y a quelques jours, un colporteur qui vendait des images représentant le duc d'Orléans.

Dimanche et samedi dernier, un colporteur parcourait les rues de Nantes en criant le titre suivant : *Journal des Curés*.

On se doute bien ce que doit être ce pamphlet.

Ce camelot a pu exercer son petit commerce sans être inquiété. Il est vrai que les acheteurs étaient assez rares.

dans une pièce intérieure, où Jobson et le commissaire le suivirent.

On le fit asseoir et le commissaire voulait l'interroger; mais Jobson, qui semblait avoir une grande autorité, lui dit quelques mots à voix basse, le fonctionnaire s'inclina et le prétendu marchand de bestiaux s'approcha du prisonnier.

— Ah! Monsieur Blaisot, lui dit-il, en désignant le passeport, voilà ce qu'on peut appeler un véritable bijou!... Le papier, les signatures, les timbres, tout est d'une étonnante perfection et on aurait très bien pu s'y laisser prendre, si je ne m'étais pas trouvé là... Vous n'avez décidément pas de chance depuis quelque temps, Monsieur Blaisot.

— Je ne m'appelle pas Blaisot, répliqua le prisonnier.

— C'est pourtant sous ce nom que vous avez reçu d'un certain M. Robillard, à la forge du Sant, les magnifiques coups de poing qui enlaidissent en ce moment votre charmant visage... Ensuite, je croirais volontiers que vous ne vous appelez pas plus Blaisot que Charles Carpentier et il nous faudra vous trouver un autre nom.

— Lequel ?

Il y aura donc toujours deux poids et deux mesures sous la République.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Une journée aux bords de la mer

Un train de plaisir pour une excursion sur les bords de la mer partira de Tours le 9 août à 8 h. 47 du soir.

Ce train prendra des voyageurs au départ de Tours et à toutes les stations intermédiaires comprises entre Tours et Ancenis inclusivement.

Il desservira les stations de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Poulignen, Batz, Le Croisic et Guérande.

Prix des places, aller et retour :

De Tours à Angers exclu : 2^e classe, 9 fr.; 3^e classe, 6 fr.

D'Angers inclus à Ancenis inclus : 2^e classe, 6 fr.; 3^e classe, 4 fr.

Au retour, le départ du Croisic aura lieu le dimanche 10 août, à 8 h. 30 du soir, pour arriver à Tours le lundi, à 4 h. 32 du matin.

La distribution des billets commencera le 6 août.

La Compagnie ne disposant que d'un nombre de billets limité, la délivrance pourra cesser le vendredi soir 8 août.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 juillet 1890.

NAISSANCES

Le 2. — Fernand Dalbignat, rue de Fenet.

Le 4. — Gabrielle-Marie-Olympe Prestreau, rue du Petit-Mail.

Le 5. — Berthe-Alphonsine Bernier, rue de la Cocasserie; — Jules-Armand-François Moreau, rue Dacier; — Maurice-Raoul-René Proux, Grande-Rue; — Elie-Paul Audinot, rue de Fenet.

Le 6. — Paul-Léonard-Charles-Pierre Bréchoux, au Château.

Le 7. — Marcel-Pierre Vendredy, rue Saint-Jean.

Le 8. — Casimir Evrard, rue Notre-Dame; — Paul-Victor-Gustave Yvert, rue de la Petite-Bilange.

Le 10. — Marie-Angèle-Augustine Guilloiseau, rue Nationale.

Le 11. — Félix-Léon David, impasse Nantilly.

Le 13. — Georges-Etienne-Auguste Soudier, rue Saint-Nicolas; — Eugène Chalbert, rue de la Croix-Verte.

Le 14. — Edmond-René-Frédéric Garraud, rue de la Visitation; — Auguste Leroy, rue de Fenet.

Le 18. — Yvonne-Charlotte-Julie Esnault, rue Duncan.

Le 20. — Albert Duballet, Grande-Rue; — Louis-Henri Leveau, Grande-Rue.

Le 24. — Madeleine-Henriette-Augustine Duperré, rue Verte; — Jeanne Kœppel, à l'Hospice.

Le 28. — Maurice-Lucien Fortier, rue des

— Celui d'Eusèbe Blanchet... Un admirable artiste célèbre à Cayenne et autres lieux, et qui s'est immortalisé récemment par son imitation des billets de la Banque d'Angleterre.

Blaisot faillit tomber à la renverse. Cependant il balbutia avec effort :

— Je... je ne connais pas cette personne.

Jobson sourit et se remit à parler bas au magistrat, qui lui témoignait beaucoup de déférence. A la suite de cet entretien, le commissaire dit à l'agent de police :

— Fouillez cet homme, et ouvrez-nous sa valise.

L'agent retira prestement des poches de Blaisot, outre quelques objets insignifiants, un revolver chargé, un couteau-poignard et enfin un portefeuille renfermant sept ou huit billets de mille francs de la Banque française, et un certain nombre de bank-notes anglaises de cent livres (2,500 fr.) chacune. Du reste, ni lettres, ni papiers.

Jobson examina attentivement les précieux chiffons.

— Je m'en doutais ! s'écria-t-il ; les billets français me semblent de très bon aloi ; quant aux bank-notes, elles sont d'une fabrication

Saulaies; — Henri-Emile Jolivet, rue d'Orléans.

MARIAGES

Le 7. — Louis Fresneau, employé de commerce, a épousé Marie-Eugénie-Joséphine Lambault, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 8. — Emile-François-Marie Henry, paveur, a épousé Justine-Céline Gouzé (veuve), marchande, tous deux de Saumur.

Le 16. — Armand-Arthur Dehon, plâtrier, a épousé Marguerite-Euphémie Baillier, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS

Le 1^{er}. — Joséphine Martin, couturière, 56 ans, veuve Victor Martinet, rue de la Visitation.

Le 2. — Esther-Marie Chasteau, propriétaire, 74 ans, épouse Jules-Marie Picherit, rue Bodin.

Le 4. — Raoul-Ludovic-Félix Blandin, typographe, 29 ans, rue de la Croix-Verte.

Le 6. — Renée-Pierrette-Alexandrine-Marie Travailard, 42 ans, ile d'Offard.

Le 7. — Jean-Baptiste-Laurent Aillery, tailleur d'habits, 24 ans, Grand'Rue; — Anne David, sans profession, 82 ans, veuve Pierre Guillon, rue de la Croix-Verte.

Le 8. — Anne-Augustine Breton, matelassière, 74 ans, veuve Nicolas Hubault, à l'Hospice; — Marie-Louise Bouchard, propriétaire, 59 ans, épouse Etienne Drouault, place du Mouton.

Le 9. — Estelle-Augustine Motard, 26 jours, rue de l'Hermitage.

Le 10. — Anne Breton, blanchisseuse, 86 ans, veuve Pierre-Auguste Robert, rue des Basses-Perrières.

Le 11. — Joseph-Eugène Patée, camionneur, 53 ans, aux Huraudières.

Le 14. — Jean-Baptiste Frachon, retraité, 45 ans, rue Saint-Nicolas; — Léon-Henri Frison, 3 ans, rue du Portail-Louis.

Le 17. — Pierre Piednoir, maçon, 73 ans, rue de la Croix-Verte; — Marie Poirier, rentière, 82 ans, célibataire, rue des Pâiens.

Le 18. — Marie Delanoue, journalière, 50 ans, célibataire, à l'Hôpital.

Le 22. — Charles-Auguste Tampé, propriétaire, 67 ans, quai Saint-Nicolas.

Le 23. — Renée Moron, rentière, 78 ans, veuve René-Joachim Brard, petite rue Saint-Nicolas.

Le 25. — Adrienne-Pauline Leroy, 3 ans, rue Saint-Jean; — Eugène-Léon Ridouard, maréchal des logis fourrier à l'Ecole de cavalerie, 26 ans, à l'Hôpital.

Le 27. — Appoline-Gabrielle-Marie Bouin, sans profession, 22 ans, épouse Etienne Noël, rue du Puits-Neuf.

Le 31. — Louise Maupoint, propriétaire, 77 ans, veuve Pascal Lainé, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Georges Dupuy, 14 ans, à Beaulieu.

qui m'est très connue.

Il tira de son propre portefeuille une bank-note, identiquement semblable à celle de Blaisot, et s'aidant d'une loupe, il fit remarquer au commissaire certains détails dont il expliqua l'importance.

— Voyez-vous, poursuivit-il, en partant pour la Suisse, M. Carpentier... ou Blaisot... ou Eusèbe Blanchet s'est précautionné, à tout événement, de quelques beaux produits de son industrie. Une occasion pouvait se présenter là-bas de faire passer ses bank-notes. On ne s'y fût pas trop pourtant, car on s'était pourvu d'excellents billets français... Quoi qu'il en soit, Monsieur le commissaire, je vous prie de mettre toutes ces valeurs sous enveloppe, en attestant d'une façon légale qu'elles ont été trouvées sur le prévenu; elles seront décisives dans le procès.

(A suivre.)

On cause, dans une société, du talent qu'ont certaines personnes d'imiter le cri des animaux.

— Tout cela n'est rien, dit un Marseillais; j'ai un ami, lorsqu'il imite le chant du coq.

— Eh bien ?

— Le soleil se lève !

Théâtre de Saumur

TOURNÉE BRASSEUR

SAMEDI 9 Août 1890

Une seule représentation donnée par

M. BRASSEUR

ET M. ALBERT BRASSEUR

Accompagnés des meilleurs Artistes du théâtre des Nouveautés de Paris

Les Ménages Parisiens

Comédie en 3 actes, d'Albin VALABRÈGUE.

LE MISANTHROPE ET L'AUVERGNAT

Comédie en 1 acte, de MM. LABICHE, LUBIZE et STRAUDIN.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 3 Août 1890.

Versements de 244 déposants (53 nouveaux), 30,682 fr. 55.

Remboursements, 14,280 fr. 08.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

MAGASIN PITTORESQUE

Rue de l'Abbé-Grégoire, 15, à Paris.

M. EUGÈNE BEST, administrateur délégué.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr. — Union postale 13 fr.

SOMMAIRE DU 31 JUILLET 1890

TEXTE. — Le Dénicheur d'ours, M. A. P. — Récentes idées cosmogoniques (suite et fin), M. Commolet. — Ile d'Héligoland. — Un discours phonographié. — La fédération en 1790. — Le musée des Hohenzollern et le musée d'instruments de musique à Berlin, M. A. M. — Un problème. — Les dangers de l'absinthe. — L'album des chiens, nouvelle (suite et fin), M. Philippe Gerfaut. — Les drapeaux et les bannières de Paris en 1790. — Le premier jouet, M. Félix Hémet. — Bonbonnière satirique contre M^{me} de Maintenon.

Lectures de famille, gr. in-8° illustré, édition soignée, recommandé comme livre de prix.

HERNIÉS

COMPLÈTEMENT GUÉRIS

Si cette infirmité n'est pas en décroissance malgré tous les efforts de la science jusqu'à présent, c'est qu'il existe des procédés plus ou moins compliqués pour être appliqués d'une manière efficace, encore faut-il avoir à faire à un homme de haute compétence.

Parmi les célèbres, nous recommandons particulièrement M. J. Glaser, spécialiste-herniaire, à tous ceux de nos lecteurs souffrant de cette dangereuse infirmité. Le traitement qu'il fait suivre à ses malades est des plus simples; à cet effet, il a confectionné un appareil sans ressort, ne gênant en aucune façon, et le soulagement est instantané. Les nombreuses guérisons que M. Glaser a obtenues lui ont valu deux médailles.

Nous engageons vivement nos lecteurs à profiter de son passage en allant le consulter à Nantes, les 6 et 7 août, hôtel de Bretagne; à Angers, les 8 et 9, hôtel du Cheval-Blanc; à Saumur, le 10, hôtel de Londres.

Envoyer 50 c. pour avoir la brochure à J. GLASER, au Raincy, Paris.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande . . . 1 fr. 50 le litre.

Montpellier . . . 1 fr. 75 —

Armagnac . . . 2 fr. —

Verre compris.

Commandez

LE PARFAIT GUIGNOLET

2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.

PAUL BODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e BOUDIN, avoué à Paris, rue Baillet, n° 5.

VENTE

SUR BAISSE DE MISE A PRIX

En la Mairie de Distré, le 31 Août 1890, une heure après midi,

En 4 lots

1^o TERRAIN A DISTRÉ

Contenance : 16 ares 38 centiares.
Mise à prix : 400 francs.

2^o TERRAIN A DISTRÉ

Contenance : 15 ares 45 centiares.
Mise à prix : 300 francs.

3^o TERRAIN A DISTRÉ

Contenance : 15 ares 35 centiares.
Mise à prix : 300 francs.

4^o Grande et belle Maison de campagne, à Distré

Contenance : 86 ares 96 centiares;
Mise à prix : 12,000 francs.

S'adresser audit M^e BOUDIN et à M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE MAISON

Située à Saumur, ruede l'Hotel-Dieu, n° 27.

S'adresser au notaire.

A Louer présentement

43, rue Nationale,

MAGASIN

Arrière-Magasin, 1^{er} et 2^e étage

CAVE ET GRENIER

A AFFERMER

POUR LE MOIS DE MARS 1891

La FERME de la MOUCHE

Située commune de Cizay, canton de Montreuil-Bellay.

Contenance : 30 hectares.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de décès

MAGASIN

Tapisseries et Broderies

Conditions très avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

A Vendre ou à Louer

MAISON

Avec Jardin

Place du quai Saint-Nicolas.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A Louer présentement

APPARTEMENTS

FRAICHEMENT DÉCORÉS

Situés à Saumur, rue de l'Hotel-Dieu, n° 27.

S'adresser à M. LEROY, à côté, n° 29. (434)

Étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BFAUREPAIRE.

VENTE

Aux enchères publiques

Le SAMEDI 30 AOUT 1890, au Palais de Justice du Tribunal civil de Saumur, à midi,

D'UNE MAISON

ET SES DÉPENDANCES

ET D'UN JARDIN

Situés commune d'Allonnes, occupés par la caserne de la Gendarmerie d'Allonnes.

Location annuelle : 900 fr.

Mise à prix : 5,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière ;
2^o Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Pour insertion sommaire, André POPIN.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Comprenant : salon, salle à manger, six chambres à coucher, cave, cour, jardin. Service d'eau de Loire.

S'adresser à M^{me} MAUBERT, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail

Et cessation de commerce

Pianos, Musique, Instruments

Maison LÉONARD FISCHER

Rue d'Orléans, 49,

SAUMUR

CAVE A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 27.

S'adresser place Saint-Pierre, 2.

A VENDRE FOIN

première et deuxième qualité, et secondes COUPES de FOIN et SAINFOIN sur pied.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (394)

M^e BENARDEAU, notaire, demande UN CLERC. Bons appointements.

M^{lle} Hütt, Professeur de Piano & de Chant, demeure maintenant 52, Grand'Rue, à Saumur.

IMPRIMERIE dans une ville manufacturière du centre de la France. Typographie, lithographie, reliure. Journal bi-hebdomadaire. S'adresser à l'agence Havas, 8, place de la Bourse, aux initiales M. H. C.

Changement de domicile

La MAISON SAINTON-GUILLON est transférée rue Saint-Jean, 42.

Étude de M^e JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques

Le JEUDI 7 août 1890, à 1 heure du soir, et jours suivants, s'il y a lieu, à Saumur, Salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55.

Il sera vendu :

Bois de lits, buffets, guéridons, table Henri II et autres, bureau, plusieurs ameublements de salon, un beau piano, bahut vieux style, commodes, tables rondes, lits en fer, fauteuils, chaises, glaces, pendules, coffre-fort, matelas, couettes, traversins, oreillers, couvertures, cheminée et cuisinières en fonte, poêle chouberski, vaisselle, verrerie, batterie de cuisine et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

AMEUBLEMENTS

En tous genres

H. Hardy

Fabricant à la Croix-Verte.

Spécialité de salles à manger et de chambres à coucher, vieux chêne sculpté et noyer ciré, de styles gothique, Louis XIII, Henri II.

Grand choix de meubles de salon, bureaux, bibliothèques, porte-chapeaux, coffres à bois, écrans, guéridons, glaces

Chaises paille de couleur, canapés et cuir de Cordoue, sièges en bois courbé (fortes remises sur les prix du tarif).

Tous ces meubles sont garantis sur facture et à des prix défiant toute concurrence.

Découpage et travaux de sculpture à façon pour MM. les Entrepreneurs et Amateurs de la ville.



PILULES BEECHAM

Célèbre Remède anglais contre les MALADIES du FOIE, de l'ESTOMAC et des NERFS : Accumulation de bile et de glaires, constipation, migraine, etc. Les PILULES BEECHAM purifient le sang et en régularisent le cours : aussi sont-elles très recommandées aux Dames. Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre) Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec instruction détaillée. Seuls représentants pour la France et ses Colonies : Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées, 62, Avenue des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS. DÉTAIL DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE. Petites Boîtes, 4 f. 50.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846. PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Épicerie Parisienne

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

HUILE D'OLIVE DE NICE

Qualité extra, le demi kilog, 4 fr. 20 ; — par 5 kilos, 4 fr. 10, et au-dessus de 20 kilogs, 4 fr.

VINAIGRE D'ORLÉANS, pur vin, le litre, 0,70 ; — très vieux, 0,80.

EAU-DE-VIE BLANCHE, pour fruits, le litre, 4 fr. 50 et 2 fr.

KIRSCH et MARC de BOURGOGNE, 2 fr. et 2 fr. 50.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 19, rue Dacier (PLAIE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blanche, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 AOUT

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	93 35	Banque de France	4180 —	Orléans	1822 50	Compagnie parisienne du Gaz	521 25
3 0/0 amortissable	95 50	Banque d'Escompte	510 —	Ouest	1478 65	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	398 75
4 1/2 1883	106 35	Comptoir national d'Escompte	620 —	Compagnie parisienne du Gaz	1010 50	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	34 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1250 —	Transatlantique	625 —	— 6 0/0 2 ^e série	105 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	547 —	Crédit Industriel et Commercial	640 —	Canal de Panama	44 50	— obligations à lots	609 —
— 1865 4 0/0	543 —	Crédit Lyonnais	753 75	— Suez	2310 —	FONDS ÉTRANGERS	
— 1869 3 0/0	420 —	Crédit Mobilier	430 —	VALEURS ÉTRANGÈRES		Emprunt russe 1882 5 0/0	98 20
— 1871 3 0/0	409 —	Dépôts et Comptes courants	700 —	Autrichien 4 0/0 or	95 90	— 1889 4 0/0	97 40
— 1875 4 0/0	53 —	Société Générale	490 —	Dettes d'Égypte 6 0/0	489 50	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	—
— 1876 4 0/0	538 —	Est	873 75	Extérieur 4 0/0	77 —	— 2 ^e	—
— 1886 3 0/0	410 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1437 50	Hongrie 4 0/0 or	88 90	VALEURS ÉTRANGÈRES (Oblig.)	515 —
Bons de liquidation	531 —	Midi	1265 —	Italie 5 0/0	94 —	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	—
				Portugal 4 1/2 1888	479 50		

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,